

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 avril 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (15) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 avril 2015

Délibération n° : 16-2015

**Objet : Bilan partiel des Actions Jeunesse Citoyenne (AJC)
nouvelles propositions d'attribution des bourses éducatives**

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de la séance du 18 novembre 2013, la mise en œuvre d'Actions Jeunesse Citoyenne (AJC) par la Maison de Quartier de la Fontaine d'Ouche. Ces actions sont aujourd'hui reprises dans le cadre du contrat de projet du centre socioculturel.

Dans ce cadre, des groupes de dix jeunes ayant entre 15 et 17 ans, scolarisés et habitant en priorité sur le quartier de la Fontaine d'Ouche sont régulièrement mobilisés pour participer à des actions citoyennes sur les périodes de vacances scolaires. Ceci leur donne accès à une bourse éducative de 250 euros par jeune ayant participé à l'intégralité de l'action.

Cette bourse est soumise à un processus d'attribution. Les jeunes doivent apporter une facture à leur nom, correspondant aux critères d'attributions convenus par le Conseil Municipal : une aide à la mobilité, à la scolarité ou à l'autonomie.

La première AJC s'est mise en place du 3 au 7 mars 2014. D'autres ont été réalisées depuis cette date, mobilisant soixante participants dont 22 filles et 38 garçons.

L'évaluation de ces actions fait apparaître de nombreux points positifs :

- **une mixité des publics** : l'inscription individuelle favorise la mixité sociale, la répartition filles/garçons et les différentes origines des lieux de résidence ;
- **une cohésion d'équipe** : ne se connaissant pas au préalable, les jeunes apprennent à travailler ensemble et à réaliser un objectif commun. En outre, le temps de restauration est apprécié de tous, facilité par les échanges privilégiés avec l'animateur lors de l'élaboration des repas (2 jeunes/jour) et le temps de repas proprement dit avec les encadrants ;
- **une réalisation concrète** : à chaque AJC, la mission est évaluée avec l'ensemble du groupe. Souvent organisés dans ce sens, les travaux réalisés sont visibles : aménagement du jardin éducatif de l'esplanade du Ruisseau, rénovation des portails des groupes scolaires du quartier, amélioration du cadre environnemental de l'habitat (Dijon Habitat et Villéo), remise en état de deux salles du centre social (peinture) et action solidaire dans le cadre de la semaine du gaspillage alimentaire (collecte avec la Banque Alimentaire) ;

- **un accompagnement à la fonction parentale** : les parents sont impliqués avant chaque AJC. Ils sont invités (présence obligatoire) à une réunion d'information sur l'action. Ils sont associés à la gestion administrative des dossiers, à l'ouverture d'un compte bancaire pour leur enfant et approuvent l'affectation prévisionnelle de la bourse éducative (permis, BAFA, fournitures scolaires...);

- **une continuité éducative** : les jeunes inscrits aux AJC sont majoritairement (60 %) des jeunes inconnus de l'Accueil Jeune. L'information faite aux collèges et aux lycées contribue à ce résultat. Le défi d'aujourd'hui pour l'équipe d'animation est la fidélisation de ces jeunes à l'Accueil Jeunes, en particulier dans le cadre du Pôle Ressource (espace multimédia et fond documentaire).

L'attribution des bourses s'est faite à 49 % pour une aide à la mobilité, 48 % pour l'aide à la scolarité et 3 % pour l'aide à l'autonomie.

Il a été constaté que les critères d'attribution retenus initialement ne permettaient pas à tous les jeunes désireux de participer à cette action de bénéficier de la bourse. En effet, certains jeunes du quartier de la Fontaine d'Ouche bénéficient d'aides diverses sur ces trois points et, de ce fait, aucune facture ne peut être fournie. Les jeunes les plus en difficultés sont le public cible de cette action et certains se voient donc contraints d'y renoncer car les critères ne sont pas assez adaptés à leur situation.

Il semble donc nécessaire d'étendre les possibilités d'attribution des bourses à d'autres domaines qui pourraient permettre à ces jeunes de participer plus facilement à ces actions.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration confirment les critères précédents et approuvent deux nouveaux critères d'attribution :

- achat de matériel informatique ;
- achat de tenue adéquate pour une activité sportive, qu'elle soit scolaire ou pratiquée dans une association sportive (sur présentation d'une licence).

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 15 AVR. 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

21 AVR. 2015

